

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 janvier 2018

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 33

présenté par

M. Viala, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, M. Viry, M. Cattin, M. Nury, M. Sermier, M. Vatin,  
M. Marlin, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Anthoine, M. Abad, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras,  
Mme Corneloup, M. Furst, M. Rémi Delatte, M. Dive, M. Aubert, M. Descoeur et Mme Genevard

-----

### ARTICLE 30

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

S'il est indispensable d'encadrer et d'humaniser les contrôles des exploitations agricoles tels qu'ils existent actuellement et dont les excès à la fois en nombre et dans les modalités mêmes de leur déroulement font l'objet de remarques lancinantes, il est totalement inenvisageable, eu égard à des notions de transparence voulue par le monde agricole sur la qualité du travail qui est exercé dans ses différentes productions, de supprimer purement et simplement les contrôles.